|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **NATIONSUNIES** |  | **MC** |
|  |  | **UNEP****/**MC/COP.2/1 |
| EP | **Programmedes Nations Uniespour l’environnement** | Distr. générale 8 juin 2018FrançaisOriginal : anglais |

Conférence des Parties à la Convention
de Minamata sur le mercure

Deuxième réunion

Genève, 19-23 novembre 2018

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d’organisation :
3. Élection du Bureau de la période intersessions et de la troisième réunion de la Conférence des Parties ;
4. Adoption de l’ordre du jour ;
5. Organisation des travaux.
6. Règlement intérieur de la Conférence des Parties.
7. Rapport sur la vérification des pouvoirs des représentants à la deuxième réunion de la Conférence des Parties.
8. Questions soumises à la Conférence des Parties pour examen ou décision :
9. Rejets ;
10. Stockage provisoire écologiquement rationnel du mercure, à l’exclusion des déchets de mercure ;
11. Déchets de mercure, en particulier examen des seuils pertinents ;
12. Orientations sur la gestion des sites contaminés ;
13. Fonctionnement du mécanisme de financement :
	1. Fonds pour l’environnement mondial ;
	2. Programme international spécifique visant à soutenir le renforcement des capacités et l’assistance technique ;
14. Renforcement des capacités, assistance technique et transfert de technologie ;
15. Comité de mise en œuvre et du respect des obligations ;
16. Collaboration avec l’Organisation mondiale de la Santé et l’Organisation internationale du Travail ;
17. Évaluation de l’efficacité ;
18. Règles de gestion financière ;
19. Secrétariat ;
20. Émissions de mercure provenant du brûlage de déchets à l’air libre.
21. Programme de travail et budget.
22. Date et lieu de la troisième réunion de la Conférence des Parties.
23. Questions diverses.
24. Adoption du rapport.
25. Clôture de la réunion.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |